



**FONDATION RENÉ CASSIN**

# 54ème Session d'été



**Droit international des droits de l'homme**  
**Droit international humanitaire**  
**Droit international pénal**

**Strasbourg, 23 juin - 18 juillet 2025**

# Présentation

Cette session d'été permet une étude approfondie du droit international comparé des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international pénal sous la direction de **50 experts reconnus internationalement**.

**Destinée à toute personne intéressée par les droits de l'homme en particulier aux :**

- Etudiants, enseignants et chercheurs
- Membres de professions juridiques
- Fonctionnaires nationaux et internationaux
- Membres d'organisations non gouvernementales
- Particuliers toutes professions confondues, intéressés par les droits de l'homme

**Un enseignement proposé en deux langues au choix**



**Un format hybride** (en présentiel et en visioconférence) pour les cours en français.

**Un format uniquement présentiel** pour les cours en anglais.

**Lieu des cours : Escarpe (Université de Strasbourg)  
11 Rue du Maréchal Juin, 67000 STRASBOURG**



# MODULE 1

## DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

LUNDI 23 JUIN -  
VENDREDI 4 JUILLET 2025



Des cours, conférences et séminaires animés par des **professeurs experts** dans leur domaine, mais également des **fonctionnaires d'organisations internationales** telles que les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe

### CONTENU DU MODULE

Ajouter le  
QR Code

#### ■ CONFÉRENCE INAUGURALE

#### ■ COURS FONDAMENTAUX :

- Le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies et de ses institutions spécialisées (6h)
- Le système européen de protection des droits de l'homme (6h)
- Le système interaméricain de protection des droits de l'homme (6h)
- Le système africain de protection des droits de l'homme (6h)

#### ■ SEMINAIRES CAS PRATIQUES :

- Le système européen de protection des droits de l'homme (1h30)
- Le système onusien de protection des droits de l'homme (1h30)
- Le système africain de protection des droits de l'homme (1h30)
- Le système interaméricain de protection des droits de l'homme (1h30)

#### ■ 3 MASTERCLASS SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX (uniquement en présentiel)

#### ■ CONFÉRENCE DE CLÔTURE

### DIPLÔME DE LA FONDATION RENÉ CASSIN

Le Diplôme de droit international et de droit comparé des droits de l'homme est ouvert aux participants **inscrits au Module 1 (en présentiel)** possédant déjà des connaissances approfondies en droit international et en droit comparé des droits de l'homme.

Les candidats inscrits ont l'obligation de suivre des **séminaires de préparation** au Diplôme, indépendants des cours et événements du Module 1. L'évaluation est également indépendante des épreuves du Module 1.

- Inscription et règlement : Sur place à l'ouverture du Module 1
- Coût : **150 euros (non remboursable)** en sus des droits d'inscription au Module 1.
- Consultez le règlement du Diplôme [ici](#).

# MODULE 2

## DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

LUNDI 7 JUILLET -  
VENDREDI 11 JUILLET 2025



CICR

Des cours dispensés par des spécialistes du **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**

### CONTENU DU MODULE

#### ■ CONFÉRENCE INAUGURALE

#### ■ COURS FONDAMENTAUX ET ATELIERS INTERACTIFS:

- Introduction générale au droit international humanitaire (2h30)
- Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : Défis pour le CICR et l'action humanitaire (30 min.)
- Champ d'application du droit international humanitaire (3h)
- Les défis contemporains du droit international humanitaire (1h)
- Protection des personnes et des biens (2h30)
- Combattants et personnes participant directement aux hostilités (2h)
- Protection des personnes détenues - CAI et CANI (1h)
- Conduite des hostilités - Principes fondamentaux du droit international humanitaire (2h30)
- Obligation de « respecter et de faire respecter » le droit international humanitaire - prévention, répression, réparation (30m)
- Mise en œuvre nationale du DIH ; responsabilité en cas de violations. Régime des sanctions (1h)
- Aperçu de la mise en œuvre nationale dans certains pays (30m)
- Les principes guidant l'action humanitaire

#### ■ CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

# MODULE 3

## DROIT INTERNATIONAL PÉNAL

MARDI 15 JUILLET -  
VENDREDI 18 JUILLET 2025



Des cours, conférences et séminaires dispensés par des juges de la Cour pénale internationale, et des professeurs spécialistes éminents

## CONTENU DU MODULE

### COURS FONDAMENTAUX

- Droit international pénal (12h)

### CONFÉRENCES THÉMATIQUES

- Sujets liés à l'actualité du Droit international pénal (10h30)

### CONFÉRENCE DE CLÔTURE



# MODALITÉS D'ADMISSION ET DE PAIEMENT

## 1

### MODALITÉS D'ADMISSION

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le lien de notre site internet [www.iidh.org](http://www.iidh.org). Les demandes d'admission se font exclusivement en ligne.

## 2

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des droits d'inscription s'effectue par carte bancaire ou PayPal en ligne sur le site sécurisé de la Fondation\*. Les frais de banque sont à la charge du participant.

## 3

### ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive ne sera validée qu'après **règlement des droits d'inscription réceptionné** sur le compte bancaire de la Fondation. Une lettre d'admission vous sera envoyée afin de vous permettre d'effectuer vos démarches de visa.

*\*En cas de difficultés pour régler vos droits d'inscription en ligne, merci de nous contacter via [session@iidh.org](mailto:session@iidh.org) afin que nous puissions vous proposer une solution alternative de paiement.*

## DATES à RETENIR

**Date limite de sollicitation d'une aide financière sur le site de la Fondation:** 3 juin 2025 à minuit heure française (GMT+1).

**Date limite de demande d'admission :** 19 juin 2025 à minuit heure française (GMT+1).

## ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ

Depuis juin 2022, la Fondation René Cassin est détentrice du label **QUALIOPi** concernant ses activités de formation suite à un audit mené par l'**APAVE**, organisme agréé.

Ainsi, la **54ème Session d'été** est accessible aux financements délivrés par les opérateurs de compétence (OPCO). Pour utiliser vos droits, nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur.



# Droits d'inscription (en euros)

Module de formation	Formation en présentiel	Formation en visioconférence
Module 1	1000 €	600 €
Module 2	600 €	400 €
Module 3	600 €	400 €

Tarifs préférentiels	Formation en présentiel	Formation en visioconférence
Module 1 + Module 2 + Module 3	1500 €	800 €
Module 1 + Module 2	1200 €	700 €
Module 1 + Module 3	1200 €	700 €
Module 2 + Module 3	900 €	500 €

*Une réduction de 50% s'applique pour tous les étudiants inscrits dans une université française (sur présentation d'un justificatif de scolarité).*

*Diplôme de Droit International et de Droit Comparé des Droits de L'Homme : 150 € (non remboursables) en sus des droits d'inscription au Module 1, à régler sur place en début de Session.*

# AIDES FINANCIÈRES

À titre exceptionnel, une aide financière peut être obtenue afin de couvrir partiellement les droits d'inscription pour les participants en présentiel uniquement. La sollicitation doit être **faite lors de la demande d'admission sur le site de la Fondation.**

Toute sollicitation d'aide financière doit impérativement être accompagnée des **documents suivants : CV, copies des diplômes, lettre de motivation et deux lettres de recommandation attestant de votre intérêt pour les droits de l'homme.** Le participant sera informé par courriel du résultat de sa requête. *Aucun recours n'est possible. Aucune aide financière additionnelle ne pourra être obtenue après la décision de la Fondation René Cassin.*

En raison du nombre très limité d'aides financières pouvant être accordées par la Fondation, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.





# VISIOCONFÉRENCE

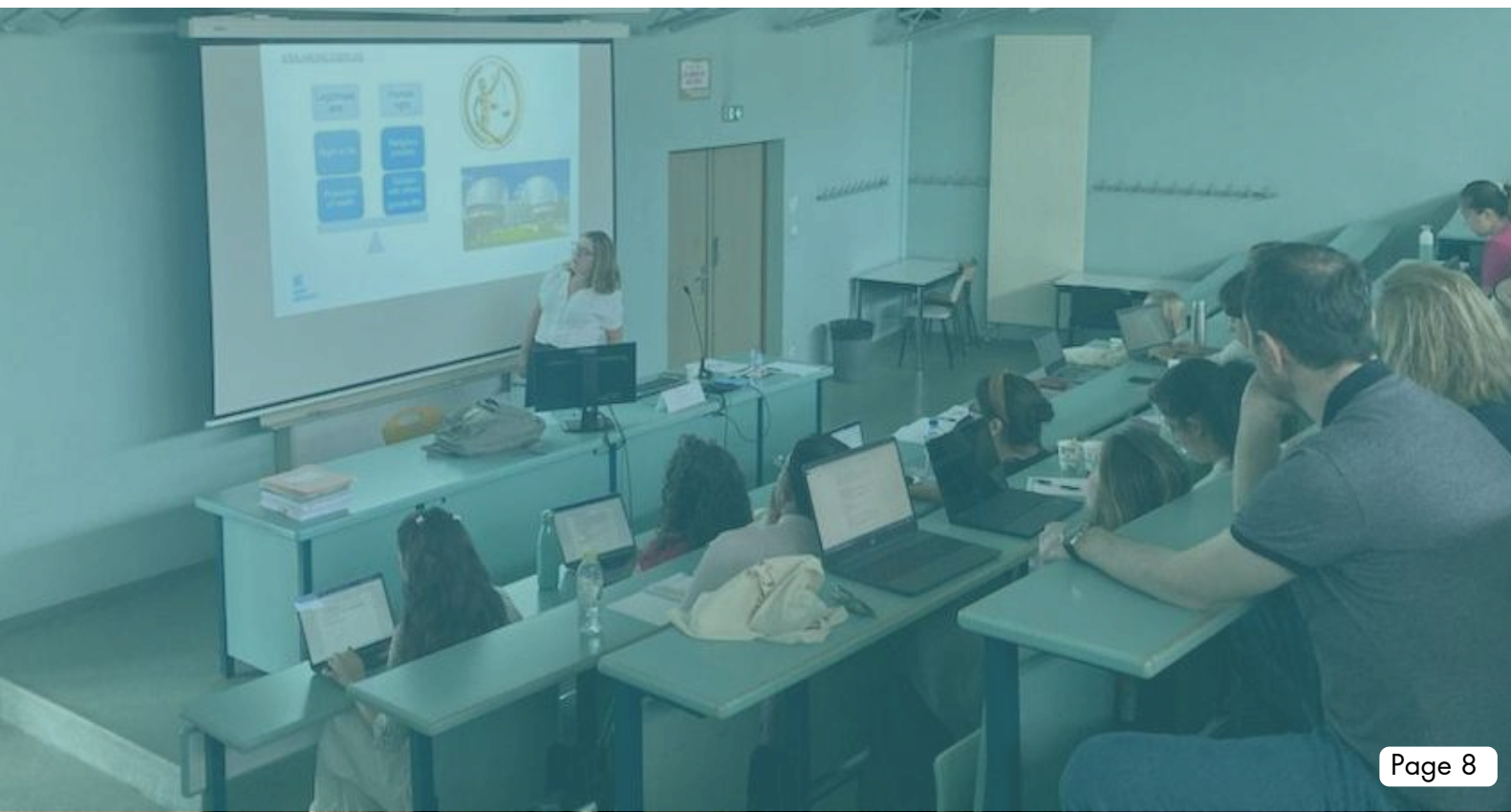
## MODALITÉS

Visioconférence disponible exclusivement pour les cours en français

- Retransmission en direct via la plateforme ZOOM ou TEAMS.
- Emploi du temps établi sur le fuseau horaire France (GMT+1).
- Mise à disposition en REPLAY, à J+2.

**(Pour le Module 2 les cours seront UNIQUEMENT diffusés en direct)**

*La Fondation René Cassin décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour l'auditeur de se connecter à distance.*



# TEST FINAL DE CONNAISSANCES

## Visioconférence

- **Questionnaire à choix multiple (QCM)**  
A l'issue de chaque module, QCM portant sur l'ensemble des thématiques abordées lors des enseignements.
- Le test aura lieu en différé (par rapport au présentiel) et à distance.
- Vous devrez vous munir d'un équipement informatique et/ou d'un smartphone le jour de l'épreuve\*.

*\*La Fondation René Cassin décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour l'auditeur de se connecter à distance.*

*Les certificats de réussite ou attestations de présence seront envoyés par mail à l'issue de chaque module.*

## Présentiel

- **Questionnaire à choix multiple (QCM)**  
A l'issue de chaque module, QCM portant sur l'ensemble des thématiques abordées lors des enseignements.
- Le test aura lieu le dernier jour de chaque module.
- Aucun matériel informatique n'est autorisé.

*Les certificats de réussite ou attestations de présence seront remis lors de la cérémonie de clôture de chaque module.*



# VOYAGE ET HEBERGEMENT

## VOYAGE ET VISA

### Pour les ressortissants hors UE :

Nous attirons l'attention sur les conditions d'obtention d'un **visa Schengen court séjour** que vous pouvez retrouver sur le site [France Visas](#). La Fondation ne garantit pas la délivrance de votre visa et ne peut en aucun cas intervenir dans la procédure d'obtention de celui-ci.



### Attention

*Nous vous conseillons de régler les droits d'inscription le plus rapidement possible pour obtenir votre lettre d'admission nécessaire à l'obtention d'un visa.*

### Les frais de visa et de voyage sont intégralement à votre charge.

En cas d'annulation pour non-délivrance de visa uniquement, les droits d'inscription sont remboursables déduction faite de la somme de 100 euros correspondant aux frais de gestion de dossier, sur présentation d'un justificatif des autorités consulaires confirmant le refus de visa. Cette demande de remboursement doit être faite avant le 20 juillet 2025.

## ASSURANCE SANTÉ/ACCIDENT



Il est vivement recommandé de souscrire une assurance personnelle couvrant vos frais de santé et de rapatriement valable pendant toute la durée de votre séjour en France. En aucun cas la Fondation ne prend en charge les frais médicaux et d'hospitalisation.

# HÉBERGEMENT

## Hébergement en résidence universitaire

Un **hébergement en résidence universitaire** vous est proposé lors de votre demande d'admission en ligne.

Merci de noter que la réservation s'effectue du dimanche au samedi.  
Les nuitées supplémentaires sont à votre charge.

### Frais d'hébergement (non remboursable) :

#### *Chambre individuelle avec sanitaires*

- 580 euros (28 nuitées) - module 1,2,3
- 370 euros (14 nuitées) - module 1
- 250 euros (7 nuitées) - module 2 **ou** 3

*La Fondation n'est pas responsable des éventuelles difficultés liées aux conditions d'hébergement qui sont du ressort des responsables de la résidence universitaire.*

## Autres logements

Chaque participant est également libre de rechercher à **titre individuel un logement par ses propres moyens**.

- Office de tourisme de Strasbourg : <https://www.visitstrasbourg.fr/>
- Location d'hébergement : <https://www.airbnb.fr/a/stays/Strasbourg>

## RESTAURATION

Les frais de restauration et de séjour sont à votre charge.

## PAIEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT

Le paiement des frais d'hébergement si vous optez pour la **résidence universitaire** s'effectue en même temps que le paiement des droits d'inscription sur notre site internet.

- Par carte bancaire ou PayPal, sur le site internet sécurisé de la Fondation <http://www.iidh.org>
- Les frais de banque sont à la charge du participant

**Aucune somme versée ne sera remboursée au titre de votre hébergement.**

# PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE

## ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

La Fondation s'engage à :

- **SENSIBILISER** toute l'équipe (administrative et pédagogique, salariée et bénévole) sur les questions relatives à l'accueil d'une personne en situation de handicap.
- **ACCUEILLIR ET PRENDRE EN COMPTE** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination.

## RÉFÉRENTE HANDICAP

N'hésitez pas à joindre Mme Valérie BAUD-CANAU ([session@iidh.org](mailto:session@iidh.org))

Ses missions sont les suivantes :

- **ACCUEILLIR, ÉCOUTER ET ÉVALUER** les besoins spécifiques au regard du handicap.
- **ORIENTER** la personne en situation de handicap vers notre partenaire AGEFIPH.
- **METTRE EN ŒUVRE** des aménagements pédagogiques adaptés.



# LIEU DES COURS

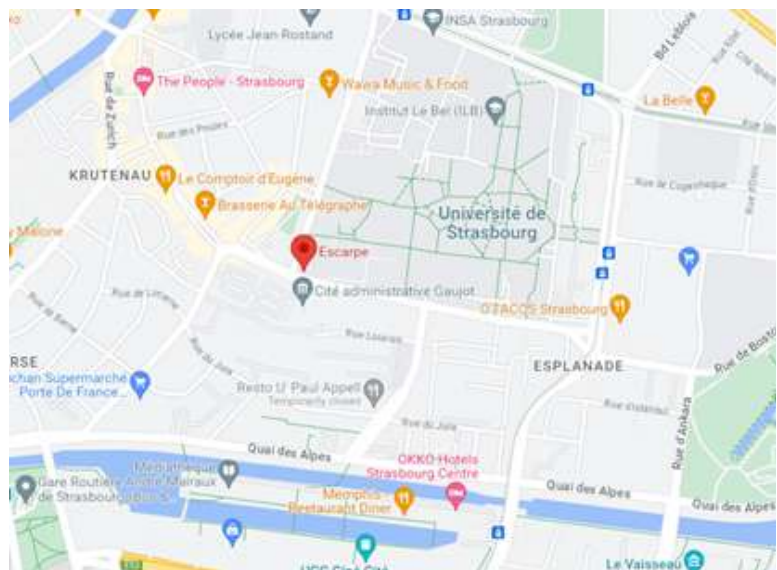


**Escarpe, Université de Strasbourg,**  
11, rue du Maréchal Juin, 67000 Strasbourg

Les interventions en français et en anglais auront lieu simultanément dans deux amphithéâtres situés dans ce même bâtiment.

Toute l'équipe de la Fondation sera chargée du bon déroulement de la Session d'été et sera à votre disposition pour toutes questions afin que votre formation et votre séjour se déroulent dans les meilleures conditions.

Les informations pratiques plus détaillées vous seront transmises avant le début de la Session d'été.



# NOS PARTENAIRES

Projet soutenu par le **Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026**



**CICR**



**Université**

**de Strasbourg**



**FONDATION MARANGOPOULOS  
POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(FMDH)**



Avec le soutien de la  
Représentation permanente du  
Luxembourg auprès du Conseil de  
l'Europe

Avec le soutien de la  
Représentation permanente du  
Danemark auprès du Conseil de  
l'Europe

Avec le soutien de  
Représentations permanentes  
auprès du Conseil de l'Europe

Avec le soutien  
de la Maison  
Hermès



**FONDATION RENÉ CASSIN**

**“La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité”**

**René Cassin**



**Pour toutes questions, contactez-nous :**

 **session@iidh.org**

 **+33 (0)3 88 45 84 45**

## **RESTONS EN CONTACT**

Notre site internet :



**<http://www.iidh.org>**

Nos réseaux sociaux :



**Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme**



**@FondationReneCassin**



**@fondationrenecassin**



**@IIDHStrasbourg**